



Documents à fournir pour votre déclaration fiscale

Formulaire à joindre à votre dossier

Commune de Céligny

La Commune de Céligny met en place du 14 février au 31 mai un service d'aide à l'établissement de la déclaration d'impôts destiné à ses contribuables répondant aux critères suivants :

- Etre domicilié.e officiellement à Céligny
- Ne pas avoir un statut d'indépendant.e
- Ne pas dépendre financièrement à 100% de l'Hospice Général
- Revenu et fortune selon tableau ci-dessous :

Statut	Revenu brut	Fortune
Personne seule	CHF 50'000.-	CHF 37'500.-
Couple	CHF 60'000.-	CHF 60'000.-
+ par personne supplémentaire à charge	+CHF 10'000.-	+ CHF 10'000.-

Aucune participation financière ne sera demandée.

S'il est constaté que vous ne remplissez pas les critères et barèmes mentionnés, ci-dessus, après étude de votre dossier fiscal par la mandataire, votre dossier vous sera retourné. En cas de doute, veuillez vous adresser à la mandataire.

Marche à suivre.

1. Remplir le formulaire et joindre les documents demandés en cochant les cases de ce formulaire. S'il vous manque un ou deux documents vous pouvez déjà faire la suite de la marche à suivre.
2. Déposer le formulaire, le questionnaire et les documents sous pli fermé au secrétariat communal, 1 route de Crans, 1298 Céligny qui les transmettra à la mandataire
3. La mandataire en prendra possession et vous contactera en cas de document manquant
4. La copie de la déclaration vous sera envoyée par courriel avec la page de garde à imprimer ou remise en version papier au secrétariat communal. La mandataire aura déjà fait parvenir votre déclaration par téléversement à l'Administration fiscale cantonale. L'envoi de votre page de garde et des annexes confirme le contenu de votre déclaration et votre accord.
5. Il faut compter un délai de 15 jours pour établir votre déclaration.
6. Notre mandataire, Madame Muriel Wicht, modifiera les déclarations, au cas où une erreur ou une omission est signalée.
7. Les déclarations sont établies informatiquement au moyen du logiciel Getax.
8. N'oubliez pas de mettre à jour vos acomptes en fonction de votre situation actuelle.

Documents obligatoires :

- ✓ Page de garde de la déclaration fiscale : numéro de contribuable et code de déclaration.

- ✓ Copie de la déclaration fiscale de l'année précédente
- ✓ Si mariage en cours d'année fiscale : copie du livret de famille
- ✓ Si enfant.s : attestation d'études pour chaque enfant dès 16 ans

Documents attestant du revenu :

Veillez cocher les documents requis pour votre situation. En cas de difficultés à réunir ces documents, vous pouvez solliciter l'aide du mandataire.

a. Documents pour salariés

- Certificat de salaire annuel (contribuable, conjoint.e et enfant.s et/ou majeur.s en formation jusqu'à 25 ans)
- Attestation des prestations reçues du chômage
- Attestation des allocations familiales

b. Documents pour les personnes retraitées et/ou à l'AI

- Attestation de rente AVS/AI et allocations d'impotence (si existante)
- Attestation de rente LPP (2^{ème} pilier)
- Attestation de rente 3^{ème} pilier

c. Documents pour les bénéficiaires d'aides sociales

- Attestation d'allocations logement perçue
- Attestation du Service des prestations complémentaires (SPC)
- Attestation de prestations de tout autre institut d'aide sociale (Hospice général, etc.)

d. Divers

- Attestation de rente de veuf.ve ou orphelin.e
- Subside d'assurance maladie
- Pension alimentaire perçue et jugement/convention fixant la pension
- Toute autre prestation de revenu

Documents attestant de la fortune :

- Extrait de tous les documents bancaires et/ou postaux au 31 décembre de l'année fiscale (solde, intérêts et frais)
- Assurance vie : attestation de la valeur de rachat et des primes payées

Documents attestant les déductions possibles :

- Attestation de cotisation au 3^{ème} pilier A
- Cotisation à un Syndicat (copie du justificatif)
- Frais de garde des enfants : crèche, restaurant scolaire et parascolaire (copie des justificatifs)
- Relevé assurances maladie et complémentaire : récapitulatif des assurances avec total des primes payées et frais médicaux (extrait à demander à l'assurance)
- Frais médicaux, dentiste, opticien, tickets pharmacie...
- Attestation de dons
- Frais professionnels, Cours, formation, perfectionnement, vêtements professionnels...
- Dettes diverses, crédit à la consommation, carte de crédit, intérêts...
- Si poursuites : extrait du registre des poursuites
- Pension alimentaire versée et jugement/convention fixant la pension
- Certificat pour diabétique
- Frais de foyer de jour